

AVIS PUBLIC

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES

(EXERCICE FINANCIER 2023)

Conformément aux dispositions de l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), un avis public est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve adoptera un règlement imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2023) lors sa séance ordinaire qui sera tenue le 5 décembre 2022, à 19 h, à la salle du conseil, au 6854, rue Sherbrooke Est.

FAIT À MONTRÉAL, CE 28 JOUR DE NOVEMBRE 2022.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Olga Sacaliuc